

TITRES-SERVICES NOUS NE LACHERONS RIEN!



Tous les 2 ans, les syndicats et les employeurs du secteur négocient pour améliorer les salaires et les conditions de travail.

Le 17/09, nous avons communiqué nos revendications aux employeurs.

Nous demandons notamment

- ▲ une augmentation des salaires et des primes
- ▲ un meilleur remboursement des frais de déplacement
- ▲ des initiatives pour améliorer la santé et le bien-être au travail
- ▲ ... et bien d'autres choses encore.

Les négociations ont commencé le 29/09. Les employeurs nous ont immédiatement fait savoir qu'ils n'avaient ni mandat ni fonds pour envisager des augmentations salariales. Ils se plaignent de leurs problèmes financiers et de la diminution constante de leurs marges bénéficiaires. Les employeurs attendent une solution du côté du monde politique.

Nous n'acceptons pas que les employeurs continuent à se décharger de leur responsabilité sur les politiques.

La plupart des entreprises de titres-services réalisent encore des bénéfices. Certaines en font même beaucoup. Des bénéfices suffisants pour racheter d'autres entreprises, verser des millions de dividendes et soutenir de grands projets, dont certains n'ont rien à voir avec le secteur. Mais de l'argent pour le personnel, il n'y en aurait pas !? Et ce, à un moment où les prix de l'énergie montent en flèche et où les aides-ménager-es ont de plus en plus de mal à vivre dignement.

**Nous ne voulons pas nous contenter d'attendre sur la base de vagues promesses.
Nous demandons aux employeurs de s'engager immédiatement à :**

- ▲ Appliquer pleinement la norme salariale de 0,4 %. Et s'engager à examiner la possibilité d'augmentations de salaire plus importantes à terme.
- ▲ Au niveau sectoriel, négocier la prime COVID de (maximum) 500 €.

Les employeurs ont refusé de répondre à nos demandes, ce qui est inacceptable. Nous nous voyons dès lors dans l'obligation d'envisager des actions syndicales. Une autre négociation est prévue pour le jeudi 14 octobre. Si nous ne parvenons pas à faire un grand pas en avant ce jour-là pour obtenir un accord sectoriel, nous devons prendre nos dispositions.

NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉ-ES,

MAIS NOUS VOUS DEMANDONS DÈS MAINTENANT DE VOUS PRÉPARER À D'ÉVENTUELLES ACTIONS SYNDICALES.